

# L'iguane des Petites Antilles : une espèce menacée en Martinique

## Premières mesures de conservation



ONCFS

« Il y a bien des années, ce quadrupède ou lézard était sur toutes les tables... » (Bengt Anders Euphrasen, 18<sup>e</sup> s.). Longtemps chassé pour sa chair et naturalisé, l'iguane des Petites Antilles conserve aujourd'hui une forte valeur patrimoniale dans les esprits antillais. La Martinique, dont le nom caraïbe « louanacaera » signifie l'île aux iguanes, possède des populations parmi les plus menacées. En dehors de l'îlet Chancel, elles sont éparses et d'effectifs limités. Sur l'île, les premières mesures de conservation de cette espèce endémique des Petites Antilles ont été engagées en 2006.

**Caroline Legouez<sup>1</sup>,  
Jean-François Maillard<sup>1</sup>,  
Vincent Arenales Del Campo<sup>2</sup>,  
Michel Breuil<sup>3</sup>**

<sup>1</sup> ONCFS, Cellule technique DROM – Martinique.

<sup>2</sup> DIREN Martinique.

<sup>3</sup> Muséum national d'histoire naturelle, Laboratoire Reptiles et Amphibiens – Paris.

Réparti depuis Anguilla au nord jusqu'à la Martinique au sud (carte 1), l'iguane des Petites Antilles (*Iguana delicatissima* – Encadré 1) est menacé par la dégradation de son habitat, la chasse, l'introduction d'espèces exotiques concurrentes et particulièrement par la compétition et l'hybridation

avec l'iguane commun ou iguane vert (*Iguana iguana*). D'après les archives, il a disparu de nombreuses îles comme Nevis, Antigua, Saint Kitts, Marie-Galante et Barbuda (Dunn, 1934 ; Lazell, 1973 ; Breuil 2002). Il a vraisemblablement disparu des Saintes, de Grande-Terre (Guadeloupe) et de Saint-Martin où il n'a plus été observé depuis une dizaine d'années, alors que des iguanes communs et des hybrides s'y développent. Basse-Terre (Guadeloupe) n'abrite plus de populations pures d'*Iguana delicatissima* mais uniquement quelques individus disséminés parmi des *Iguana iguana* et des hybrides (Breuil et al., 2007).

Le statut vulnérable de l'iguane des Petites Antilles (UICN, 2006) a entraîné

la prise de mesures de protection par la législation nationale et les conventions internationales<sup>1</sup>.

Les populations ont décliné en Martinique puisque cette espèce n'est plus présente qu'à l'Anse Couleuvre (côte Nord Caraïbe), à l'Anse Céron, le long des falaises vers le Cap Saint-Martin

<sup>1</sup> – L'iguane des Petites Antilles est intégralement protégé en Martinique par l'arrêté ministériel du 17 février 1989 relatif aux mesures de protection des reptiles et amphibiens. Depuis 1977, cette espèce est inscrite en Annexe II de la convention de Washington (CITES). Ce niveau de protection concernant des espèces qui, bien que n'étant pas nécessairement menacées d'extinction, pourraient le devenir si le commerce de leurs spécimens n'était pas étroitement contrôlé.

### Encadré 1 – Mieux connaître l'iguane des Petites Antilles

A l'âge adulte, l'iguane des Petites Antilles présente un dimorphisme sexuel pour quelques caractères. Les épines nucales, dorsales, caudales et gulaires (sous la gorge), ainsi que les écailles occipitales, sont de taille supérieure chez les mâles (Schwartz & Henderson, 1991 ; Gerber, 1997 ; Day *et al.*, 2000 ; Breuil, 2002). Chez les mâles dominants adultes, le corps est marron-gris à gris foncé. Les femelles adultes sont vertes et deviennent marron en vieillissant. Quand les mâles sont sexuellement actifs, leurs joues deviennent rosées et les pores fémoraux sont nettement visibles sur la face interne des cuisses. Les nouveau-nés et les juvéniles sont vert pomme, avec la tête parfois plus claire.

Variable selon les populations, la longueur totale d'un individu n'excède pas 140-150 cm (Breuil, 2002), pour un poids maximal de 3 500 g chez les mâles et de 2 700 g chez les femelles gravides (Reichling, 1999 ; Day *et al.*, 2000).



ONCFS

Iguane des Antilles mâle.



DIREN

Femelle gravide.



ONCFS

Individu jeune.

A la Martinique, *Iguana delicatissima* occupe des habitats essentiellement forestiers depuis le niveau de la mer jusqu'à 300 m d'altitude (Lazell, 1973), voire 400 m dans le Nord de l'île (Breuil, 1999 ; M. Tanasi (ONF), comm. pers.). Il est principalement arboricole mais peut demeurer plus ou moins longtemps au sol, en fonction du milieu dans lequel il se trouve (Breuil, 2002).

Végétarien généraliste, son alimentation comprend des feuilles, des fleurs et des fruits issus d'une grande variété d'arbres et de buissons. Par son régime alimentaire, il occupe une place importante dans la dissémination des graines (Breuil, 2002).

L'iguane des Petites Antilles est une espèce polygame dont le sex-ratio est de 1 mâle pour 1 à 12 femelles (Breuil, 2002). Pendant la période de reproduction (avril-août), les mâles dominants défendent activement leur territoire par des hochements de tête et des gonflements du corps. Brève, la copulation s'effectue à l'aide d'un des deux héli-pénis logés à la base de la queue.

Certaines femelles (qui atteignent leur maturité sexuelle vers trois ans) parcourent de longues distances pour rejoindre un site collectif de ponte (regroupement de femelles), parfois jusqu'à 900 m (Day *et al.*, 2000 ; Legouez, 2007). Dans les terrains sableux, drainés, légèrement pentus, découverts et ensoleillés, les œufs sont pondus au fond d'un tunnel d'environ un mètre de longueur. Le nombre moyen d'œufs pondus par une femelle donnée est variable (entre 8 et 30 selon les secteurs géographiques), mais il est fortement corrélé à la taille de celle-ci (Day *et al.*, 2000). Une ponte engendre une perte de poids pour la femelle estimée entre 25 % et 33 % (Breuil, 2002).

Des observations ponctuelles suggèrent une durée d'incubation naturelle de trois mois (Day *et al.*, 2000).

La biologie de cette espèce reste relativement peu connue aux Antilles françaises. En dehors des recherches menées à l'îlet Chancel (Breuil, 1994, 1997, 2000, 2001 ; Ourly, 2006 ; Legouez, 2007), l'iguane des Petites Antilles n'a fait l'objet que d'études sommaires.



ONCFS

Femelle dans son terrier.



**Carte 1 – Répartition de l'iguane des Petites Antilles**

■ : aire de présence.



(Lazell, 1973 ; Pinchon, 1967 ; obs. pers, 1997), dans le Bois du Morne Capot (Bois Montout, côte Nord Atlantique) et sur l'îlet Chancel (Breuil, 1999).

Depuis 1993, ces populations d'iguanes font l'objet de suivis menés notamment par Michel Breuil. Récemment, la validation des Orientations régionales de gestion et de conservation de la faune sauvage et de ses habitats ou ORGFH (DIREN/ONCFS, 2005) et de la Stratégie martiniquaise pour la biodiversité (DIREN, 2006) a conduit l'ONCFS, soutenu financièrement par la DIREN et le Fonds européen de développement régional (FEDER), à s'investir localement dans la conservation de cette espèce. Ainsi, depuis 2006, un projet est établi avec l'appui scientifique du Muséum national d'histoire naturelle (MNHN). Ce projet transversal vise, d'une part, à poursuivre l'acquisition des connaissances scientifiques sur l'espèce et, d'autre

part, à mettre en œuvre des mesures conservatoires.

### Une acquisition de données pour de meilleures connaissances

Le Robert occupe le fond d'une baie de 8 km de longueur et 5 km de largeur, protégée par dix îlets. Au large de cette commune (Est de la Martinique), l'îlet Chancel abrite la population d'*Iguana delicatissima* la plus importante de la Martinique. Ancien lieu de cultures et d'élevage, siège d'une poterie et d'un four à chaux, l'îlet est actuellement habité dans sa partie Ouest. Ecosystème fragile, il a été classé en Arrêté de protection de biotope le 21 novembre 2005.

L'étude de cette population d'iguanes a démarré en 1993, avec le marquage d'individus à l'aide de bagues insérées au

niveau du fanon<sup>2</sup> (Breuil, 1994). Deux estimations successives de la population par capture-marquage-recapture (CMR) ont été réalisées par Ourly (2006) et Legouez (2007). Tous les iguanes capturés (à la main ou à la canne à pêche munie d'un lasso) ont reçu une puce électronique sous-cutanée à la patte postérieure gauche, identifiable grâce à un lecteur lors des recaptures.

### Estimation des effectifs à partir du marquage

En 2006, 15 sessions de captures ont permis le marquage de 161 iguanes (3 de sexe indéterminé, 68 mâles et 90 femelles, soit un sex-ratio de 1 / 1,3). Parmi eux, 19 ont été capturés à deux reprises.

A partir des données de présence/absence d'iguanes marqués à chaque occasion de capture, différentes méthodes de calcul à l'aide du logiciel CAPTURE ont produit un effectif variant entre 530 et 1900 individus (tableau 1). Le calcul à partir des femelles surestime largement la population, alors que les autres méthodes (y compris l'indice de Lincoln Peterson) proposent une valeur avoisinant les 600 individus adultes. En effet, les femelles se succèdent sur les sites de ponte en période de reproduction et ce, sur quelques jours, ce qui les rend plus faciles à capturer.

L'évaluation de l'effectif de la population 2007 (à partir de 18 sessions de captures) a été réalisée à partir de quatre méthodes. Les résultats ont varié entre 600 et 900 individus. L'indice de Lincoln Peterson a permis de recueillir des effectifs plus élevés qu'en 2006 (en moyenne, 285 individus de plus) et légèrement variables (amplitude : 857-950 ; moyenne : 893). Cet indice a été utilisé de la même manière en 2006 et en 2007. Ainsi, si la méthode est fiable, il est possible de penser que l'augmentation de l'effectif en 2007 est bien réelle. Néanmoins, ces méthodes de calcul restent à ajuster pour les prochains suivis.

**Tableau 1 – Estimation de l'effectif de la population d'iguanes de l'îlet Chancel en 2006**

	Logiciel Capture sur tous les individus	Logiciel Capture à partir des mâles	Logiciel Capture à partir des femelles	Indice de Lincoln Petersen sur tous les individus
		231 ± 73 mâles	1079 ± 590 femelles	
Estimation population totale	695 ± 159	<b>531 ± 167</b>	<b>1909 ± 1044</b>	608

En gras, estimation à partir du sex-ratio (1 / 1,3)

### Etude de l'occupation du milieu par télémétrie

En 2007, 9 iguanes ont été équipés d'émetteurs et suivis par télémétrie une à deux fois par semaine. Cette étude a permis de préciser les modalités d'occu-

<sup>2</sup> - Membrane de peau située sous la gorge.



**Injection d'un PIT (Passive Integrated Transponder) en sous-cutané.**

pation du territoire (dispersion, domaines vitaux...) et d'appréhender les déplacements des mâles et des femelles en période de reproduction (distances, secteurs privilégiés...). Les données des deux années de suivis ont mis en avant : une répartition coloniale (quatre sites de peuplement privilégiés, [carte 2](#)), un mode de vie arboricole et une répartition hétérogène entre mâles et femelles. Les mâles ont un comportement territorial ; les femelles, quant à elles, parcourent de grandes distances pour rejoindre un site de ponte.

Les sessions de captures ont permis de relever un certain nombre de paramètres biologiques, physiologiques et sanitaires.

#### Suivi de la croissance et de la longévité

Une femelle adulte baguée par Breuil en 1997 a été capturée en 2006. Son âge a ainsi pu être estimé à une quinzaine d'années. En 2007, la femelle la plus âgée avait au moins 17 ans (baguée la première fois en 1993 et alors classée dans la catégorie des adultes reproducteurs, soit au moins âgée de trois ans à cette date).

Sur le long terme, l'étude de ces paramètres et le suivi de la croissance des individus de Chancel marqués sur plusieurs années permettront d'affiner nos connaissances sur la dynamique de cette population (croissance individuelle, espérance de vie, potentiel reproducteur...).

**Tous ces éléments sont un tremplin à la prise de mesures de gestion adaptées à la conservation de l'espèce.**

#### De la connaissance à la conservation

2006 et 2007 ont été l'occasion de lancer divers projets de restauration et de conservation de l'Iguane des Petites Antilles.

#### Réhabilitation des sites de ponte

Les études réalisées à Chancel ont montré que, même si les femelles ont une potentialité à pondre en différents lieux de l'îlet (sous réserve qu'elles trouvent un substrat nu, facile à creuser, non inondable et ensoleillé), l'essentiel des pontes a lieu sur trois sites coloniaux. Suite à l'aménagement du site des ruines ([carte 2](#), site de ponte 1) en avril 2000 par l'ONF, les femelles ont investi la totalité de la surface (15 m<sup>2</sup>) mise à disposition (Breuil, 2002). Deux autres sites ([carte 2](#), sites de ponte 2 et 3) ont été aménagés en avril 2006 par l'ONCFS et la DIREN, ce qui a eu pour effet de limiter l'excavation des œufs, facteur particulièrement responsable de l'échec des pontes (Breuil, 1997). En mai 2007, un quatrième site ([carte 2](#), site de ponte 4) a été amélioré et à la suite de ces travaux <sup>3</sup>,

**3 -** Déterrage des pierres entravant le creusement par les femelles, ameublissement de la surface du sol, coupe des branches qui couvraient la zone afin d'augmenter la surface d'ensoleillement, construction d'un barrage (branches et pierres) dans la pente (évite que l'eau ne stagne) pour limiter l'érosion lors de fortes pluies et pose d'un grillage autour de la zone pour prévenir tout piétinement par les moutons.

une quarantaine de nids a été comptabilisée ainsi qu'une naissance observée.

Malgré les résultats positifs de ces mesures, des facteurs limitant la ponte persistent : surface encore insuffisante, difficulté de creusement liée au substrat rocheux et dérangement des femelles par les touristes (le site des ruines étant autorisé aux visiteurs).

Fort de ces constats, l'ONCFS envisage la réhabilitation des sites avant la période de ponte 2009, de manière à pérenniser les aménagements. Notons que ces travaux ne seront efficaces que si la fréquentation touristique est raisonnée et réglementée pendant la période de ponte.

#### Introduction d'iguanes sur l'îlet à Ramier

Situé dans la baie de Fort-de-France, l'îlet à Ramier s'étend sur trois hectares. Propriété du Ministère de la Défense, il a été classé en Arrêté de protection de biotope le 6 avril 2005 ; tout accès touristique y est ainsi interdit.

Etant donné la vulnérabilité de la population autochtone d'iguanes des Petites Antilles face à la colonisation probable de l'îlet Chancel par l'Iguane vert, l'ONCFS a porté un projet <sup>4</sup> de translocation de quelques individus sur l'îlet à Ramier.

Un diagnostic préalable de cet îlet a relevé des éléments favorables au développement d'une nouvelle population

**4 -** Ce projet a été validé par le Comité scientifique régional pour le patrimoine naturel (CSRPN) le 21 octobre 2005, puis par le Conseil national pour la protection de la nature (CNP) le 25 avril 2006. La démarche est pilotée par l'ONCFS en partenariat avec la DIREN, le Ministère de la Défense et le Conservatoire du littoral - prochainement propriétaire de l'îlet.



**Femelle équipée d'un émetteur.**





**Carte 2 – Localisation des iguanes capturés sur l'îlet Chancel (avril-août 2007)**

(végétation appréciée des iguanes, structuration de l'habitat, absence de prédateurs et d'iguanes verts, sites favorables à la ponte et améliorés début juillet 2006).

Afin d'assurer les meilleures chances de succès à cette translocation et pour limiter les éventuels phénomènes de dérive génétique, des individus issus de différents secteurs de l'îlet Chancel ont été prélevés. Ainsi, quatre mâles et cinq femelles adultes ont été retenus. Chacun a été mesuré (longueur totale LT, longueur tête-cloaque LV), pesé, sexé, déparasité, nommé et marqué par un PIT (*Passive Integrated Transponder* – littéralement « Transpondeur passif intégré »).

Huit des neuf iguanes ont été équipés d'un émetteur maintenu tel un sac à dos. Relâchés le 13 juillet sur l'îlet à Ramier, ces iguanes ont fait l'objet d'un suivi hebdomadaire les cinq premières semaines, puis ponctuellement jusqu'en juin 2007.

En termes de déplacements, la perte prématurée des émetteurs du fait d'un mauvais harnachement ne nous a pas permis de suivre l'implantation des iguanes sur l'îlet. Néanmoins, leurs localisations successives au cours des premières semaines montrent qu'ils se sont relativement peu déplacés et se sont dirigés vers les murs d'enceinte arborés du fort. Ce secteur leur fournit suffisamment de ressources alimentaires et de sites pour se chauffer. L'observation de coquilles d'œufs au printemps 2008 a montré la réussite à court terme de la réintroduction.

Néanmoins, il sera judicieux de mener une étude approfondie de cette nouvelle population (croissance des individus introduits et des jeunes, déplacements et répartition, reproduction, analyses génétiques...) sur plusieurs années. Pour évaluer l'occupation du territoire, il faudra repenser le système de fixation des émetteurs, voire utiliser des émetteurs sous-cutanés.

Ces premiers éléments encourageants permettent d'envisager de nouvelles translocations sur d'autres îlets martiniquais. Ce projet d'envergure pourrait également servir d'exemple pour d'autres îles des Petites Antilles, particulièrement menacées par l'iguane commun. De tels projets sont en cours de réflexion en Guadeloupe : introduction d'*Iguana delicatissima* de Petite-Terre à Green Island, Antigua (où il n'existe plus) et déplacement des derniers iguanes de Basse-Terre sur des îlets satellites.

#### Contrôle de la menace « iguane vert »

Les îles, au fort taux d'endémisme, sont particulièrement vulnérables à l'introduction d'espèces exogènes qui peuvent, par leur biologie, créer un réel déséquilibre des biocénoses. L'une des menaces majeures aux Antilles françaises repose sur la présence de l'iguane commun. L'hypothèse de l'hybridation entre les deux espèces, formulée en 1993 (Breuil, 2002), a été confirmée par des analyses génétiques et morphométriques réalisées à partir d'iguanes de Basse-Terre et des Saintes (Day & Thorpe, 1996 ; Day *et al.*, 2000). Les données récentes récoltées

par le Groupe Iguane de Guadeloupe (Breuil *et al.*, 2007) montrent la poursuite du phénomène et son extension aux dernières populations d'iguanes des Petites Antilles. En Martinique, des iguanes verts ont été introduits sur le Fort Saint-Louis (baie de Fort-de-France) en 1965 par le Père Pinchon, naturaliste bien connu du 20<sup>e</sup> siècle. Cette population est devenue florissante et de nombreux individus sont observés à l'extérieur du Fort (carte 3).

Cette dispersion, à la fois naturelle et anthropique, pose des problèmes en termes de stratégie de lutte contre une espèce invasive. D'actualité, ce sujet de compétition interspécifique rejoint l'initiative de l'UICN pour les espèces envahissantes.



**Vue aérienne de l'îlet à Ramier.**

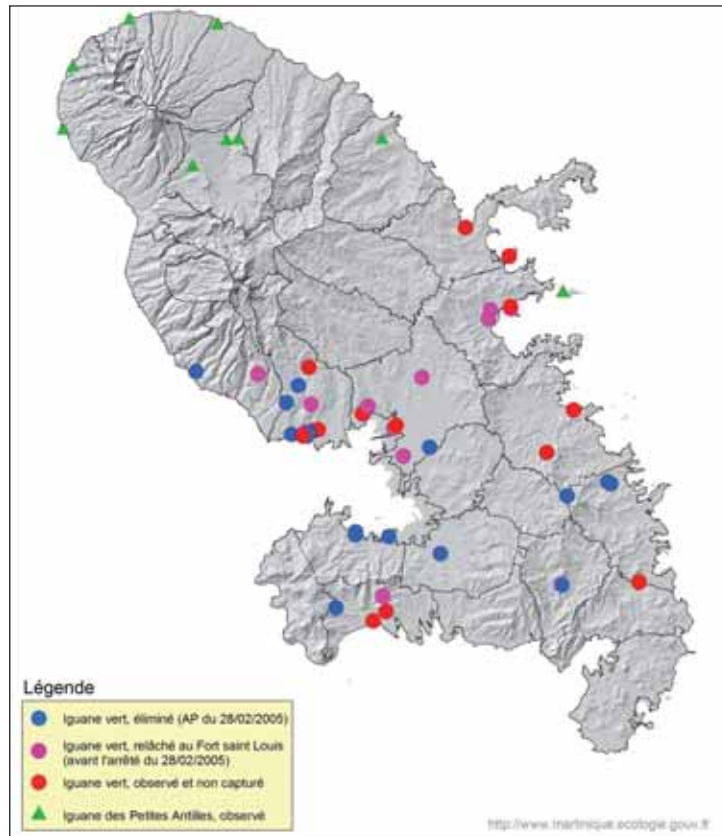
En Martinique, la réduction de cette menace est l'une des priorités de la Stratégie locale pour la biodiversité, et l'arrêté préfectoral de destruction du 28 février 2005 autorise les agents assermentés de l'ONCFS à éliminer l'iguane vert.

Les mesures prises jusqu'à présent ne concernent que les secteurs hors du Fort. Avant la prise de l'arrêté, les iguanes verts capturés dans toute la Martinique étaient relâchés sur le Fort. Depuis la fin 2006, l'ONCFS a diffusé à tous les centres de secours et d'incendie de la Martinique une fiche format A3 présentant les deux espèces et la conduite à tenir en cas d'observation d'un iguane vert (**encadré 2**). L'ONCFS récupère ainsi les iguanes et procède à leur euthanasie.

Ce travail mené hors du Fort s'accompagne d'une campagne de sensibilisation du grand public, afin d'expliquer les raisons de telles mesures.

Siège de la base navale de Fort-de-France, le Fort Saint-Louis est aussi le refuge de la mascotte de l'armée : l'iguane vert. Nos actions tenant compte de cette image font l'objet de discussions avec les forces armées depuis deux ans. Un plan de contrôle de l'iguane vert rédigé en concertation avec la base navale devrait être prochainement validé par le CSRPN.

Ces mesures sont le fruit d'un travail concerté. Elles serviront de point de départ à l'écriture d'un plan national d'actions.



**Carte 3 – Situations de l'iguane vert et de l'iguane des Petites Antilles en Martinique au 13/05/2008**

### Vers un Plan national d'actions de l'iguane des Petites Antilles

Initié par le Ministère de l'écologie et du développement durable lors du CNPN du 25 avril 2006, le plan d'actions de l'iguane des Petites Antilles, commun à l'ensemble des Antilles françaises<sup>5</sup>, sera le second plan pour l'outre-mer. Sa rédaction a démarré en 2007 par l'état des connaissances sur l'espèce et un résumé des actions envisageables en Guadeloupe, en Martinique, à Saint-Martin et à Saint-Barthélemy. Elle résulte d'une démarche partenariale et consensuelle entre les différents acteurs concernés par cette problématique dans les deux régions. *A priori*, le plan devrait voir le jour pour la fin de l'année 2009. Une fois validées, les différentes actions référencées pourront être mises en œuvre selon une stratégie définie par le Comité de pilotage et les groupes de travail locaux.

Par ailleurs, à l'échelle internationale, l'UICN a mis sur pied un groupe de spécialistes des iguanes de la Caraïbe<sup>6</sup>. Pour

<sup>5</sup> - Il fait partie des actions prioritaires affichées par les DIREN de Guadeloupe et de Martinique dans leurs Stratégies locales pour la biodiversité, ainsi que dans les ORGFH.

<sup>6</sup> - <http://www.iucn-isg.org/>.

l'iguane des Petites Antilles, ce groupe fédère les connaissances des différentes îles de la Caraïbe, du continent américain, de la Grande-Bretagne et de la France.

### Des efforts de conservation à poursuivre

L'étude de la dynamique et de la biologie de la population d'iguanes de l'île Chancel a contribué à l'amélioration des connaissances sur l'espèce, préalable indispensable à sa conservation. Néanmoins, de nombreux points de la biologie de l'iguane des Petites Antilles restent à éclaircir, comme le succès reproducteur, la mortalité ou encore la croissance individuelle. Un suivi de cette population sur le long terme est donc nécessaire.

Les études menées sur l'île Chancel sont un point de départ essentiel à l'étude d'autres populations, comme celle du Nord de la Martinique pour laquelle nous ne disposons à l'heure actuelle que d'observations ponctuelles. Cette étude apporterait de nouveaux éléments biogéographiques et permettrait d'estimer la vulnérabilité réelle de l'iguane des Petites Antilles en Martinique, face à la menace



que fait peser le développement des populations d'iguanes verts.

Les différentes actions de conservation de l'iguane des Petites Antilles menées jusqu'à présent constituent une première dans les Antilles françaises. Elles pourront servir de modèle à la gestion d'autres espèces sauvages menacées en Martinique et dans les autres îles.

## Remerciements

Nous remercions Michel Bally et ses frères pour leur aide logistique, les membres de la DIREN, de l'ONCFS et du Comité de pilotage pour leur renfort sur le terrain et dans la réalisation du plan d'actions.

## Bibliographie

– Breuil, M. 1994. Les iguanes (*Iguana delicatissima* et *Iguana iguana*) dans les Antilles françaises et sur les îles de la Petite Terre. In : Dossier de classement de la réserve naturelle de Petite Terre. OGE-DIREN Guadeloupe, Paris : 26-34.

– Breuil, M. 1997. Les Reptiles, les Amphibiens et les Chauves-souris de l'îlet Chancel. DIREN (Martinique) – Association des Amis du Laboratoire des Reptiles et Amphibiens du Muséum national d'Histoire naturelle, Paris : 1-30.

– Breuil, M. 1999. Taxon Reports : Lesser Antillean Iguana (*Iguana delicatissima*). *West Indian Iguana Specialist Group Newsletters* 2(1) : 7.

– Breuil, M. 2000. Lesser Antillean *Iguana delicatissima*. *WIISG Newsletters* 3(2) : 7.

Breuil, M. 2001. Lesser Antillean *Iguana delicatissima* and *Iguana iguana*. *WIISG Newsletters* 4(2) : 9-11.

– Breuil, M. 2002. Histoire naturelle des Amphibiens et Reptiles terrestres de l'archipel Guadeloupéen. MNHN. Institut d'écologie et de gestion de la biodiversité, service du patrimoine naturel : 34-35, 115-144.

– Day, M., Breuil, M. & Reichling, S. 2000. Lesser Antillean Iguana : *Iguana delicatissima*. In : *West Indian Iguanas. Status Survey and Conservation Action Plan*. IUCN/SSC West Indian Iguana Specialist Group, Gland, Confédération Helvétique et Cambridge UK, A. ALBERTS (éd.) : 62-67.

– Dunn, E.R. 1934. Notes on *Iguana*. *Copeia* : 1-4.

– Gerber, G., 1999. Common Iguana (*Iguana iguana*). *WIISG Newsletter* 2 : 8-9.

– Lazell, J.D. 1973. The lizard genus *Iguana* in the Lesser Antilles. *Bull. Museum Compar. Zool.* 145. 28 p.

– Legouez, C. 2007. Les iguanes des Petites Antilles : étude de la population de l'îlet Chancel (Martinique) et élaboration du plan de restauration. Rapport de stage. 70 p.

– Ourly, L. 2006. Conservation de l'iguane des Petites Antilles (*Iguana delicatissima*) en Martinique : suivi des populations sur l'îlet Chancel et réintroduction sur l'îlet à Ramier. 77p.

– Pinchon, R. 1967. *Quelques aspects de la nature aux Antilles*. Caen, Imp. Ozanne, Fort-De-France. 254 p.

– Schwartz, A. & Henderson, R. W. 1991. *Amphibians and Reptiles of the West Indies. Descriptions, Distributions and Natural History*. Univ. Florida Press, Gainesville, i-xvi. 720 p.

– Knapp, C. 2007. Martinique. *WIISG Newsletters* 10(1) : 9-11. ■

### Encadré 2

#### Reconnaissance des deux espèces d'iguanes en Martinique : l'iguane des Petites Antilles et l'iguane vert conduite à tenir



**L'iguane délicat (*Iguana delicatissima*)  
c'est l'espèce de Martinique (endémique)**



Cet iguane est de couleur gris-bleu chez les mâles adultes et vert chez les femelles adultes. Les jeunes sont verts, ce qui peut porter à confusion avec l'iguane vert.

**La couleur est uniforme sur tout l'animal et il ne possède pas de grosse écaille sur la joue.**

La taille moyenne des adultes est d'environ 1,30 mètre.

Il est protégé par l'arrêté ministériel du 17 février 1989

**L'iguane vert (*Iguana iguana*)  
c'est une espèce introduite**



L'iguane vert est vert (mâles comme femelles). **Sa queue est annelée de vert et noir. Il possède une grosse écaille sur la joue.** Ces deux critères sont suffisants pour ne pas le confondre avec l'iguane délicat.

Il est plus grand que l'iguane délicat et sa taille adulte dépasse les 1,50 mètre.

Il n'est pas protégé et un arrêté de destruction a été signé le 28 février 2005. Les agents de l'ONCFS sont habilités pour l'éliminer.

En cas de capture ou d'observations de ces iguanes : déterminer l'espèce à partir des éléments ci-dessus.

**Tel ONCFS : Cellule technique : 0696 41 86 33 - Service Police : 0696 418 896/0696 869 00**

**l'ONCFS prendra en charge l'animal**

mars 2007, conception JF Maillet / ONCFS